



## Droit au chômage des fonctionnaires titulaires

Par **christine**, le **27/02/2008** à **17:19**

Je suis actuellement fonctionnaire titulaire des Hôpitaux de paris, je désire suivre mon mari qui a trouvé du travail sur Nantes mais je ne trouve pas de poste dans l'enceinte d'un hôpital public et je me demande si j'ai le droit de m'inscrire à l'ANPE et de toucher des indemnités auprès des ASSEDIC si je déménage à Nantes ?  
Et si ce n'est pas le cas, vaut-il mieux prendre une disponibilité ou démissionner avant de déménager ?  
Pourrait-il avoir une obligation de m'embaucher par les hôpitaux régionaux en priorité avant un recrutement externe ?